

François-Noël Buffet donne un nouvel élan au Beauvau des Polices municipales

François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, a donné, le 21 février 2025 à Lyon, un nouvel élan au Beauvau des polices municipales. Les policiers municipaux jouent, en effet, un rôle clé pour la sécurité des Français et la prévention de la délinquance. Le SAFPT était représenté par Messieurs Thierry CAMILIERI et Alex MAZIERS. La thématique abordée pour cette 1^{ère} séquence « prérogatives, doctrines d'emplois, équipements et armement ».



M. Thierry CAMILIERI
Secrétaire Général Adjoint National
Tel : 06 46 43 79 42
Mail : thierry.camilieri@safpt.org

M. Alexandre MAZIERS
Membre et Référent Filière sécurité (Police Municipale, ASVP et Gardes Champêtres)
Tel : 06 88 20 78 68
Mail : police.municipale@safpt.org

Lors des travaux effectués par les membres du bureau national qui s'est tenu le 5 novembre 2024, au siège national à La Garde (Var), il a été décidé d'adresser un courrier à Monsieur Bruno RETAILLEAU, Ministre de l'Intérieur.

Ci-après, quelques extraits de ce courrier concernant le lancement du Beauvau de la Sécurité Civile par Monsieur Bruno RETAILLEAU, Ministre de l'Intérieur et du Beauvau des Polices Municipales.

Nous avons proposé 10 revendications principales nous paraissant importantes et urgentes aussi bien pour les Polices Municipales que pour la filière Sécurité, à savoir :

- ✓ *Armement obligatoire de catégorie B pour toutes les polices municipales (l'imposer aux communes pour tout maintien ou création d'une Police Municipale),*
- ✓ *Accès aux fichiers assurance et personnes recherchées,*
- ✓ *Possibilités d'établir des AFD (Amendes Forfaitaires Délictuelles) pour les stupéfiants, armes (armes blanches),*
- ✓ *Création d'un troisième grade supplémentaire dans la catégorie C (Un vrai Grade de Brigadier dissocié de celui de Gardien comme auparavant) ou de Brigadier-Chef de Police Municipale (si maintien du Pseudo grade Gardien/Brigadier),*
- ✓ *Intégration des personnels de Police Municipale de catégorie C en B active,*
- ✓ *Intégration des personnels de Police Municipale de catégorie B (sédentaire) en B active,*
- ✓ *Bonification d'un cinquième du temps de service dans la limite de cinq années (comme pour les sapeurs-pompiers de la Fonction Publique Territoriale),*
- ✓ *Fusion des cadres d'emplois des gardes champêtres avec celui des policiers municipaux,*
- ✓ *Intégration du grade de chef de service principal 1ère classe (galonnage de capitaine) en catégorie A (comme les sapeurs-pompiers de la Fonction Publique Territoriale),*
- ✓ *Suppression de quotas de 20 agents pour la nomination d'un Directeur de Police Municipale, d'un Directeur de Police Municipale Principal,*

M^r Alex MAZIERS

Tel : 06 88 20 78 68

Mail : police.municipale@safpt.org

